

I. ACTIVITÉS PRINCIPALES

Sous l'autorité de Monsieur le Maire, et sous la responsabilité du Directeur des Services Techniques, vous serez chargé(e) plus particulièrement de :

Activités principales :

- Evaluer et exécuter les travaux d'entretien, d'aménagement et de maintenance relevant de l'ensemble du service voirie (enrobage, entretien de la chaussée, réparations, aménagement du domaine public, chantier de signalisation horizontale, verticale, pavage, ramassage des feuilles mortes, pose mobilier urbain, intervention de maçonnerie dans les bâtiments communaux, empiérement des chemins communaux),
- Installer de barrières sur la voirie communale en collaboration avec le service police municipale,
- Savoir manipuler le matériel mis à sa disposition,
- Intervenir en renfort aux autres équipes,
- S'adapter aux tâches qui lui sont confiées,
- Rendre compte des travaux effectués à son supérieur hiérarchique.
- Assurer l'entretien courant des matériels et engins : nettoyer, entretenir et ranger les outils, équipements et matériels après usage, renseigner les carnets de bord et les documents relatifs à l'utilisation d'un matériel ou d'un équipement,
- Participer à diverses tâches d'aide à la préparation d'événements et manifestations diverses de la commune,

II. COMPÉTENCES

- Formation requise : CAP, Brevet professionnel (métiers de la voirie et/ou du bâtiment),
- Connaître les techniques d'entretien de la voirie,
- Notions de maçonnerie, peinture appréciées,
- Savoir appliquer et respecter les consignes et les règles de sécurité au travail, et de stockage des matériels et des produits,
- S'adapter à des situations de travail différentes et savoir effectuer les meilleurs choix pour l'intervention,
- Avoir le sens de l'écoute et de l'observation,
- Savoir prendre des initiatives tout en sachant situer la limite de ses compétences et rendre compte à son chef d'équipe,
- CACES 3 et 4,
- Permis B et C indispensables et permis D souhaité,

III. CONDITIONS D'EXERCICE

- Disponibilité, polyvalence et rigueur, horaires éventuellement irréguliers en fonction des obligations de service,
- Relations avec les administrés
- Devoir de réserve et sens du service public,
- Travail en équipe pluridisciplinaire,
- Activité déterminée, supervisée et évaluée par le supérieur hiérarchique direct,
- Respecter et appliquer les procédures et le port d'EPI,
- Garant de l'image de la qualité du service public de la commune (attitude, comportement adapté, etc.),
- Rémunération statutaire.

IV. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Date limite de dépôt des candidatures : le 30 septembre 2024, à 8 heures.

Les candidatures devront être envoyées par mail : dgs@salies-de-bearn.fr.